

Réf: Dossier N° 094360

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « LIGHT FOREVER »

Siège social Bingerville, Bingerville, ABIDJAN BINGERVILLE
M'BROMIN EN QUITTANT L'EMPT, L'ENTREPRISE SE TROUVE
APRES LE CARREFOUR FAISANT FACE A L'HOPITAL MERE
ENFANT DE BINGERVILLE, A PROXIMITE DE LA CITE BAD, Lot
548 N, Ilot 57

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/03/2022 , et enregistrés au CEPICI le 26/03/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LIGHT FOREVER »

Objet : COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES; FABRICATION DE PRODUITS COSMETIQUES; COMMERCIALISATION DE MATERIELS DE COUTURE; COMMERCIALISATION DE CONSOMMABLES, DE PIECES DETACHEES, MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE; COMMERCIALISATION DE PRODUITS DE PECHE; IMPORT-EXPORT;
DIVERS.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL :
L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES. L'EMPRUNT DE TOUTES SOMMES AUPRES DE TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE DONNER EN GARANTIE TOUT OU PARTIE DES BIENS SOCIAUX. LA PRISE EN LOCATION-GERANCE DE TOUT FONDS DE COMMERCE. LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE. ET GENERALEMENT TOUTES OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, MOBILIERES ET IMMOBILIERES SE RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE DEVELOPPEMENT

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Bingerville, Bingerville, ABIDJAN BINGERVILLE
M'BROMIN EN QUITTANT L'EMPT, L'ENTREPRISE SE TROUVE
APRES LE CARREFOUR FAISANT FACE A L'HOPITAL MERE
ENFANT DE BINGERVILLE, A PROXIMITE DE LA CITE BAD, Lot
548 N, Ilot 57

Dirigeant(s) : M DAROUHA GBAKRE ISAAC (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-01881 du 04/04/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°14429/GTCA/RC/2022 du 04/04/2022

